

PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la légalité
Bureau des Procédures Environnementales et de l'Utilité Publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-la-Treille au lieu-dit "Bord"
Maire d'ouvrage : société NEOEN

Enquête publique

La société NEOEN, dont le siège social se situe 22, rue Bayard, 75008 Paris représentée par Monsieur Xavier Barbaro, a déposé le 19 décembre 2020 une demande de permis de construire concernant un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-la-Treille.

OUVREMENT D'ENQUÊTE ET LIEU D'ENQUÊTE

La préfecture de la Haute-Vienne a prescrit, par l'arrêté préfectoral DL/BPEUP n°2022-29 du code de l'environnement, pendant une durée de trente-trois jours consécutifs, du mardi 8 novembre 2022 à partir de 10h au samedi 10 décembre 2022 jusqu'à 12h, en matière de Saint-Hilaire-la-Treille.

CONSULTATION DU DOSSIER, OBSERVATIONS DU PUBLIC ET PERMANENCES

Le dossier d'enquête est composé d'une étude d'impact sur le projet, d'un résumé non technique, de l'avis de la commune de Saint-Hilaire-la-Treille, de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine et de la réponse du maître d'ouvrage à celui-ci. Ce dossier sera consultable à la mairie de Saint-Hilaire-la-Treille aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public qui sont les suivants :

- Mardis, jeudis et vendredis de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
- Mercredis et samedis de 8h00 à 12h00
- Le public pourra consigner ses observations et propositions soit sur le registre d'enquête publique soit en les adressant au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de la commune de Saint-Hilaire-la-Treille - 1, rue des Rochers 87190 Vienne-gouv.fr, sous l'objet "Enquête publique parc photovoltaïque Saint-Hilaire-la-Treille", à l'attention du commissaire enquêteur.
- Monsieur René GRONCEAU, géographe, désigné le 30 septembre 2022 par le vice-président du tribunal administratif de Limoges recevra également les observations écrites et orales du public lors de ses permanences à la mairie de Saint-Hilaire la Treille aux jours et heures fixés ci-après.
- Mardi 8 novembre de 10h00 à 13h00
- Samedi 19 novembre de 9h00 à 12h00
- Mercredi 23 novembre de 15h00 à 18h00
- Vendredi 2 décembre de 10h00 à 13h00
- Samedi 10 décembre de 8h00 à 12h00

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État de la Haute-Vienne à l'adresse indiquée : www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique "politiques publiques", "Environnement, risques naturels et technologiques", "Energies renouvelables" et "Photovoltaïque", ainsi que sur le site internet : www.projets-environnement.gouv.fr.

Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier, de la durée de l'enquête, des services de la préfecture - direction de la légalité - bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Des points d'accès à des postes informatiques, où le dossier pourra être consulté, seront disponibles :

- à la mairie de Saint-Hilaire-la-Treille, aux jours et heures précités ;
- aux locaux de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accueil rue Daniel-Lamazière à Limoges, 63 avenue de l'Europe, 37000 Tours, du mardi au samedi de 9h00 à 17h00
- à l'adresse indiquée : www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique "politiques publiques", "Energies renouvelables", "Photovoltaïque".

La préfecture de la Haute-Vienne est compétente pour statuer sur la demande de permis de construire d'un parc photovoltaïque au sol, au lieu-dit "Bord" sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-la-Treille déposée par la société NEOEN.

Le public veillera à respecter scrupuleusement les gestes barrières.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie de Saint-Hilaire-la-Treille et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Ils seront disponibles sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Vienne, www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique "politiques publiques", "Environnement, risques naturels et technologiques", "Energies renouvelables", "Photovoltaïque".

La préfecture de la Haute-Vienne est compétente pour statuer sur la demande de permis de construire d'un parc photovoltaïque au sol, au lieu-dit "Bord" sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-la-Treille déposée par la société NEOEN.

Le public veillera à respecter scrupuleusement les gestes barrières.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2022-00509 en date du 28/09/2022, le Président de Limoges Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, conformément au code de l'environnement, pour la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Limoges concernant la réduction d'un espace boisé classé.

DATES DE L'ENQUÊTE

Limoges Métropole informe les personnes intéressées qu'une enquête publique se déroulera du vendredi 4 novembre 2022 au lundi 5 décembre 2022 inclus soit pendant 32 jours consécutifs.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Benoît DELAÛE, Conseiller de chambre régionale des comptes en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée par décision du Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges du 17 août 2022.

LIEU DE L'ENQUÊTE

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public à la mairie de Limoges (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00) et au siège de Limoges Métropole (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00).

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Limoges (http://www.limoges.fr), le public pourra consigner ses observations via le site internet de Limoges Métropole (http://www.limoges-metropole.fr, onglet « enquête publique »). Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de Limoges Métropole aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00).

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et remarques par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole cités ci-dessus.

Pendant cette période, toutes correspondances relatives à l'enquête devront être adressées au commissaire enquêteur à la mairie de Limoges (Mairie de Limoges, 1 square Jacques-Chirac, 87000 Limoges).

Le public pourra également adresser ses observations via une adresse mail dédiée : permanences-du-commissaire-enqueteur@limoges-metropole.fr

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Limoges :

- Le vendredi 04 novembre 2022 de 9h00 à 12h00 ;
- Le lundi 05 décembre 2022 de 14h00 à 17h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au siège de Limoges Métropole :


- Le mercredi 16 novembre 2022 de 9h00 à 12h00 ;

DECISIONS POUR VALEUR APTITUDE ENQUÊTE

Adoption d'une délibération approuvant la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Limoges par Limoges Métropole.

 **Aynis Conseils**
Société d'Avocats
Limoges

 **Aynis Conseils**
Société d'Avocats
Limoges

 **Aynis Conseils**
Société d'Avocats - Limoges

Transfert du siège social

Suivant décision du 22/09/2022, l'association unique de la Société **PIUSSOU INVEST**, SARL au capital de 24 000 €, dont le siège est rue de l'Égalité - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche, 824 559 371 RCS Limoges, a décidé de transférer le siège social au 30, rue Marie-Curie - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche à compter de ce jour.

Suivant décision unanime du 22/09/2022, les associés de la société **AGDP**, SCI au capital de 1 200 €, dont le siège est rue de l'Égalité - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche ont décidé de transférer le siège social au 30, rue Marie-Curie - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche à compter de ce jour.

MG 87

Société à Responsabilité Limitée à associé unique
Au capital de 500 Euros
Siège social : 28 route d'Eymouliers 87220 FEYTIAT
512 029 034 RCS LIMOGES

NON DISSOLUTION

Aux termes de Décisions Extraordinaires du 31.10.2022, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis,
La Gérance

Avis de constitution

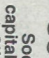
Par acte sous seing privé en date du 07/11/2022, est constituée la Société présentée par les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LE GARAGE DE PAPA
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 1.500 euros
Siège : 2, 968, Route de Périgueux 87620 SEFFELHAC
Objet : Restauration automobile, Carrosserie, Ventes de véhicules d'occasion.
Durée : 99 années
Administration aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Président : Romain BOUSSARD, demeurant 16, rue Goya, 87000 Limoges.
Immatriculation : au RCS de Limoges.
Pour avis,

LE MILORD

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 10, avenue du 10-juin 828 388 603 RCS Limoges

Avis de non dissolution

Aux termes d'une décision en date du 17 janvier 2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis

 **Aynis Conseils**
Société civile
au capital de 80 000 euros
Siège social :
rue de la Fontaine-Saint-Pierre 87500 Saint-Yrieix-la-Perche
499 751 196 RCS Limoges

SCI BOMO

Suivant AGE du 05/09/2022, les associés de la Société **INFINI BOIS SARL** au capital de 45 990 €, dont le siège est à Le Caillaud - RN21 - 87170 Isle, 423 259 951 RCS Limoges, ont décidé de réduire le capital à la somme de 17 490 €. Cette réduction est devenue définitive le 01/11/2022.

La société **SCI BOMO** sus-désignée a été dissoute et mise en liquidation à compter du 22/10/2022 par AGE du même jour. Monsieur Jean-Luc BOGLUSZ, demeurant Le Mas-d'Arneix, 24450 Saint-Priest-les-Fougères a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège liquidateur situé Le Mas-d'Arneix, 24450 correspondance devra être envoyé, et tous les actes et documents relatifs à la liquidation doivent être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Limoges.
Pour avis,


Avis de dissolution

La société **AGDP**, SCI au capital de 1 200 €, dont le siège est rue de l'Égalité - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche ont décidé de transférer le siège social au 30, rue Marie-Curie - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche à compter de ce jour.

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE

E.C.B.V. 87
Société civile au capital de 2 000 €
RCS LIMOGES N° 730.500.332.
Durée 99 ans
Siège Social : «Les PÉRYRADES» 87800 MELLIHAC

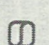
Par assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril et 14 octobre 2022, il a été décidé :
-Du retrait et de la démission de la gérance de Michel ORVAIN à effet du 30/04/22 révoqué.
-De la nomination de Théo SOTTE, demeurant 9, Le Marchadieu 87800 BURGNAC au 1/05/22, en qualité d'associé non exploitant.
-De la démission de la gérance de Sebastien SOTTE à effet du 1/05/22. Il reste associé non exploitant.
Pour insertion, Un des gérants

 **Aynis Conseils**
Société d'Avocats
Limoges

Suivant décision unanime du 22/09/2022, les associés de la Société **GPI**, SARL au capital de 7 000 €, dont le siège est rue de l'Égalité - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche, 799 047 808 RCS Limoges, ont décidé de transférer le siège social 30, rue Marie-Curie - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche à compter de ce jour.

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Benoît POIRAUD, Notaire, Associé de la Société par Actions Simplifiée « NOTAIRES SAINT SURIN », titulaire d'un Office Notarial à Limoges (Haute-Vienne), 15 bis, avenue Saint-Surin, CRP-CEN 87006, le 22 février 2016, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de régime matrimonial universel avec clause de répartition intégrale de la communauté sur survivant, entre : Monsieur Alexandre Charles KRIMM, et Madame Danielle Irene Huguette ZALEWSKY, retraités, demeurant ensemble à Panazol (87350) 25, rue des Jonques. Mariés à la mairie de Dijon (21000) le 14 septembre 1957 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à ce changement s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile à été élu à cet effet.
Pour insertion, le Notaire.

 **FIDUCIAL SOFIRAL**

Parc d'Estier
9, allée Loewy
87068 Limoges

Avis de constitution

Par acte SSP en date à Magnac-Bourg (87) du 03/11/2022 il a été constitué, pour une durée de 99 ans une Société civile immobilière dénommée **FORUM** qui sera immatriculée au RCS de Limoges, au capital de 2 000 €, composé uniquement d'apports en numéraire, ayant pour objet l'acquisition de tous immeubles, constructif ou non et leur aménagement, la construction de tous bâtiments, à usage d'habitat, artisanal ou commercial, la location, la gestion, l'entretien de ces immeubles et, d'une manière générale, la mise en valeur du patrimoine de la société, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation à la société au moyen de vente, échange, apport en société ou autrement, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à ce caractère civil de la société, dont il pas le caractère civil de la société, dont le siège est à Magnac-Bourg (87380), 6 rue du Stade, et dont le Gérant est Monsieur Charles-Henri NOUAILLANS, demeurant à Magnac-Bourg (87380), 6, rue du Stade, nommé par acte SSP séparé du même jour.

SCI 16 GABIES

Société civile immobilière
Capital social : 100 €
Siège : 16, rue de la Gable 87920 Condat-sur-Vienne
RCS Limoges 844 620 716

Modifications statutaires

Aux termes d'un acte reçu par Maître Bernard SALLON, notaire à Limoges, le 13 juillet 2022 ont été constatées les modifications suivantes des statuts de ladite société :

Madame Sophie NONNENWACHSER, demeurant à Condat-sur-Vienne (87920), 16, rue de la Gable a démissionné de ses fonctions de cogérant, laissant comme gérant unique Monsieur Franck PAGNOUX demeurant à Limoges (87100) 36, rue Jean-de-la-Fontaine.

Le siège social a été transféré de Condat-sur-Vienne (87290), 16, rue de la Gable à Limoges (87100), 36, rue Jean de la Fontaine.
Pour avis.

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par N° Pierre-Etienne PINLON, notaire à Limoges, le 2 novembre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Laurent Louis GAIDE, Ingénieur, et Madame Martine BIZARD, retraitée, demeurant ensemble à Saint-Martin-le-Vieux (87700), 2, lieu-dit Le Marcloux, Monsieur est né à Chambéry (73000) le 23 mai 1961,
Madame est née à Angoulême (16000) le 26 avril 1960.
Mariés à la mairie de Barbv (73230) le 27 août 1983 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile à été élu à cet effet.
Pour insertion, le Notaire

À NOTER

Notre journal Union et Territoires est habilité à la publication d'appels d'offres.

N'hésitez pas à faire appel à nos services.

Dépôt d'annonces légales sur le site

www.terredactu.com ou

contacter le 05 55 04 64 60